



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



SEMAINE EUROPEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE du 18 SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE 2020

Règlement du Concours-MODIFIE

« Réalise l'affiche de la Semaine Européenne
du Développement Durable 2020 » à La Réunion

INFORMATION IMPORTANTE

Compte tenu de la situation de crise sanitaire liée au COVID-19,
la Semaine du Développement Durable initialement prévue
du 30 MAI AU 5 JUIN 2020,

est reportée du 18 SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE 2020.

Le concours d'affiche reste ouvert à tous les établissements scolaires
qui souhaitent y participer.

Par conséquent, le règlement du concours comporte quelques
modifications, à prendre en compte.

ARTICLE 1 : Organismes :

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de La Réunion (DEAL Réunion) organise en partenariat avec le Rectorat, un concours de dessin intitulé :

« **Réalise l'affiche de la Semaine Européenne
du Développement Durable 2020** ».

Pour tout renseignement, veuillez contacter, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de La Réunion (DEAL Réunion), Mme Gravina Bernadette, au numéro de téléphone : 0262 94 72 41 ; et pour toute correspondance écrite, à l'adresse mail : bernadette.gravina@developpement-durable.gouv.fr.

Pendant période de confinement, contact uniquement par mail.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à l'ensemble des élèves des établissements scolaires de l'Académie de La Réunion (écoles, collèges, lycées) ; la participation au concours peut se faire de manière individuelle ou collective.

En participant au concours, le candidat accepte l'intégralité des termes du règlement.

ARTICLE 3 : Objectif-(attention date de la SEDD)

L'objectif de ce concours est d'associer les jeunes réunionnais aux opérations de sensibilisation, lancées avant la Semaine Européenne du Développement Durable, *qui se déroulera sur le territoire du 18 septembre au 8 octobre 2020, par la création d'une affiche qui servira aux campagnes de communication et d'affichage pour cette 18ème édition.*

Cette affiche devra permettre d'identifier l'île de La Réunion comme lieu de la manifestation.

ARTICLE 4 : Production demandée

L'affiche sera réalisée sur une feuille de dessin au **format A3** (type feuille CANSON) et devra être présentée en **mode PORTRAIT**.

Toutes les techniques de réalisation à plat seront admises : peinture, crayons de couleurs (plutôt vives), feutres, etc, à l'exclusion de tout procédé créant du relief.

ARTICLE 4-1

Les dessins devront comporter au verso les mentions suivantes :

(la fiche d'identité référencée en (annexe 3)).

- ✓ Nom et adresse de l'établissement scolaire
- ✓ NOM DE L'ELEVE
- ✓ Nom de l'enseignant(e) et la classe
- ✓ Le N° de téléphone de l'enseignant(e) et de l'école
- ✓ Adresse e-mail de l'établissement
- ✓ Adresse e-mail du professeur (facultatif)

ARTICLE 4-2

Ces travaux seront regroupés dans un dossier comportant ces mentions :

(la fiche d'identité du dossier annexe 4)

- ✓ Nom de l'établissement,
- ✓ Nom du chef d'établissement,
- ✓ Adresse de l'établissement,
- ✓ Classe concernée,
- ✓ Nom de l'enseignant

ARTICLE 5 . Modalités pratiques-(attention date modifiée)

La date limite d'envoi ou de dépôt des œuvres est fixée au **MERCREDI 24 JUIN 2020 A 12H** (cachet de la poste faisant foi) ; les frais d'expédition restant à la charge des participants. (annexes 3 et 4)

Il est recommandé aux concourants, de transmettre en amont à la DEAL la FICHE DE PARTICIPATION au concours (annexe 1), par courriel, aussitôt que leur décision de concourir ait été prise, avec la validation du responsable de l'établissement.

En tout état de cause, à la réception du dossier de participation, ce dernier doit impérativement être accompagné d'un exemplaire de la **FICHE DE PARTICIPATION AU CONCOURS** et de l'**AUTORISATION PARENTALE**, ces deux documents devant être renseignés de manière claire et lisible. (annexe 2)

Les dossiers de candidatures devront être transmis à la DEAL par le Chef d'Établissement, à l'adresse suivante :

**Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de La Réunion
service Stratégie, Connaissance, Evaluation et Transition Ecologique
à l'attention de Madame Gravina Bernadette
2 rue Juliette Dodu - 97706 Saint-Denis Messag Cedex 9**

La DEAL décline toute responsabilité en cas de dommage ou de perte des travaux ainsi que tout retard dans la réception des courriers.

ARTICLE 5-1 : Où trouver les documents

Ils sont à votre disposition sur simple demande par mail, auprès de Mme Gravina, ou sur notre site internet : **www.reunion.developpement-durable.gouv.fr** (rubrique semaine européenne du développement durable).

ARTICLE 6 : Jury

ARTICLE 6-1 : Critères de sélection des productions

Le jury sélectionnera les productions selon les critères suivants :

- respect du contexte de La Réunion et du Développement Durable ;
- originalité ;
- créativité ;
- esthétique, soin apporté à la présentation ;
- respect des consignes (format, matériaux, techniques) - articles 3 et 4.

ARTICLE 6-2 : Composition du jury

Le jury sera composé :

- de représentants de la DEAL
- du représentant du Rectorat en charge de l'éducation au développement durable ;
- des autres membres du Comité de Pilotage de la SEDD (ADEME, Conseil Régional, Conseil Départemental, Parc National, Jardin Botanique de Mascarin, La CRES, GRANDDIR et de L'ONF.)
-

ARTICLE 7 : Calendrier-(attention modifications)

Etapes	Dates
Lancement du concours	25/10/19
Retour des productions (date de clôture modifiée)	24/06/20 à 15h
Choix du jury	25/06/20
Transmission des dessins des lauréats au Ministère de la Transition écologique et Solidaire	26/06/20
Lancement de la production	FIN JUIN
Remise des prix-Lors de la conférence d'ouverture de la SEDD INFORMATION : des dispositions particulières seront adoptées, en vue du report de la SEDD au second semestre (NOUVELLE RENTREE SCOLAIRE). Les lauréats qui quitteront leur établissement scolaire à la rentrée d'AOÛT 2020, seront contactés personnellement, par le biais de leur professeur référent de leur établissement scolaire.	* lieu et date qui seront communiqués ultérieurement par mail

ARTICLE 8 : Prix

Des prix seront attribués selon les catégories suivantes *** :

- Affiche lauréate retenue pour la campagne 2020, à La Réunion, au Plan National et Européen
- Mention spéciale jury pour l'affiche : collège/lycée/école

***** si plusieurs prix**

Les dessins ayant fait l'objet de mentions spéciales du jury, seront exposés lors de la cérémonie d'ouverture et à cette occasion, ils seront récompensés.

ARTICLE 9 Autorisations et Cession des droits d'auteurs

L'affiche gagnante servira pour la campagne de sensibilisation de la 18^{ème} édition de la Semaine Européenne du Développement Durable dès **le 18 septembre 2020** (date officielle du lancement de la SEDD, sur le plan européen, national et sur le territoire réunionnais).

Les dessins réalisés seront libres de droits.

Les établissements scolaires s'engagent à informer et à demander aux parents des élèves participants une autorisation relative à la publication des dessins de leurs enfants, ainsi qu'une autorisation dite « **parentale** » garantissant le droit à l'image, en complétant le formulaire (annexe.2).

Sans cette autorisation, la ou les classes et ou l'élève, ne pourront pas participer au concours.

Les droits cédés : comprennent notamment le droit de reproduction, de représentation, d'arrangement, d'adaptation et ceux, sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous les supports de communication existants à ce jour.

La présente cession sera consentie à titre gratuit.

ARTICLE 10 Divers

Aucun dessin ne sera retourné à son auteur.

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

La DEAL, organisatrice de ce concours ne saurait être tenue responsable, si pour des raisons indépendantes de sa volonté, où cas de force majeure, le concours était reporté ou totalement annulé.

Elle se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité soit engagée.

Le présent règlement est déposé au Siège de la DEAL Réunion – 2, rue Juliette Dodu – CS 41009 - 97706 Saint-Denis Messag Cedex 09 ; Tel : 0262 402 626.

ANNEXE 1 FICHE DE PARTICIPATION AU CONCOURS
« Réalise l’affiche de la Semaine Européenne du Développement Durable »
du 18 septembre au 8 octobre 2020

MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE DE MANIERE LISIBLE ET CLAIRE
A RETOURNER A LA DEAL DES QUE POSSIBLE

Nom de l’établissement scolaire :.....

Nom du responsable de l’établissement scolaire :

Adresse de l’Etbis :.....

Code postal :

Téléphone : 262 / ___/___/___/ - Fax : 0262 / ___/___/___/

Courriel Etbis :.....

Nom de l’enseignant(e) référent du projet :.....

Tel : 0262 / ___/___/___/ - Mob : 0692 ou 0693 / ___/___/___/

Courriel du référent :

Classe :..... - Effectif de la classe: / ___/___/

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours
et en accepter tous les termes.**

Signature du Chef d’Etablissement

Cachet de l’établissement

Fait à..... , le

Reçu à La DEAL, le :

**AUTORISATION PARENTALE
et
AUTORISATION DE PUBLICATION**

Participation au concours

**« Réalise l'affiche de la Semaine Européenne du Développement Durable »
du 18 septembre au 8 octobre 2020**

Je soussigné(e) : Mr et/ou Mme (nom-prénom)
.....,

agissant en qualité de (Père et/ou de Mère)*, de l'enfant

(nom-prénom).....

en classe de :

de l'établissement scolaire :

Autorisation 1 - publication : **OUI*** **NON***

pour la publication du dessin de mon enfant, uniquement dans le cadre de la valorisation de l'événement ;

Autorisation 2 - droit à l'image: **OUI*** **NON***

accepte que mon enfant soit photographié dans le cadre strict de notre événement (lors de la remise des prix, ...)

Autorisations remise à l'enseignant(e) le :

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Signature du représentant légal

Nom-Prénom :

* Rayer la mention inutile

ANNEXE 3 (art.4-1)

FICHE D'IDENTITE DU DESSIN

**« Réalise l'affiche de la Semaine Européenne du Développement Durable »
du 18 septembre au 8 octobre 2020**

REPLIR LE FORMULAIRE ET LE COLLER DERRIERE LA FEUILLE DE DESSIN

Nom de l'établissement et adresse :.....
.....

Nom de l'élève et ou liste des élèves :.....
.....

Classe :..... - **Effectif de la classe:**/____/

Nom de l'enseignant(e) référent du projet :
.....

Tel : 0262 / ____/____/____/ - **Mob :** 0692 ou 0693 / ____/____/____/

Courriel (facultatif):.....



.....

ANNEXE 4 (art.4-2)

FICHE D'IDENTITE DU DOSSIER

**« Réalise l'affiche de la Semaine Européenne du Développement Durable »
du 18 septembre au 8 octobre 2020**

REPLIR LE FORMULAIRE ET LE COLLER SUR LE DOSSIER DE TRANSMISSION

Nom de l'établissement et adresse :.....
.....
.....

Nom du chef d'établissement :

Classe concernée :

Nom de l'enseignant(e) référent du projet :.....
.....